

*Compte rendu sommaire*  
*Séance du Conseil Municipal*  
*du 16 novembre 2017*

*Le conseil municipal de Saint-Jean de Sixt, dûment convoqué le 10 novembre 2017, s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur **Pierre RECOUR**, maire.*

**Présents** : Didier LATHUILLE, Alain LEVET, Claudine MORAND GOY, Corrine BESCHE, Dominique ANTHOINE, Michel CONTAT, Odile LARUAZ, Lorène LARUAZ, Dominique MASSON, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés** : Yvette FAVRE-LORRAINE, Jean-Paul BARNIER, Jean-François TOCHON-FERDOLLET, Éric TOFFOLI.

**Pouvoir** : Jean-Paul BARNIER à MORAND GOY



**Approbation du compte rendu précédent**

- Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

**Décisions du Maire prises en vertu des délégations du Conseil Municipal :**

- Décision n° 3 ó Tarification fil neige
- Décision n° 4 ó Attribution du marché de Maîtrise d'œuvre de l'aménagement du Centre Bourg

**Travaux Le Villaret - Subventions :**

- Approbation du projet de travaux sur le secteur des Epinettes, soit la création d'un cheminement piéton sécurisé au bord de la D4, le déplacement et la création d'un arrêt de bus, la recalibration de la D4 ainsi que le captage des eaux pluviales avec surdimensionnement.
- Ces travaux seront supportés par les Communes de St Jean de Sixt, du Grand-Bornand, de la RET, la SPL « O des Aravis », le Conseil Départemental ainsi qu'un particulier.
- Autorisation au Maire de solliciter le Conseil Départemental et toutes autres instances à des fins de subventionnement.

**Location appartement Presbytère :**

- Avis favorable à la location de l'appartement du Presbytère durant la période du 1<sup>er</sup> décembre 2017 au 30 avril 2018.
- Fixation du loyer mensuel à 950 € charges comprises.

**Décision modificative n° 3 ó Budget Assainissement :**

- Adoption, suite à la dissolution du SMDEA et du transfert des emprunts à la SPL «O des Aravis», de la décision budgétaire modificative afin d'équilibrer le budget.

**Décision modificative n° 1 ó Budget Eau :**

- Adoption, suite à la dissolution du SMDEA et du transfert des emprunts à la SPL «O des Aravis», de la décision budgétaire modificative afin d'équilibrer le budget.

**Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacement :**

- Autorisation au Maire de recruter des agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

**Réduction du capital de la SPL « O des Aravis » :**

- Approbation du principe de rachat par la SPL de 267 actions de 500 € de valeur nominale détenues par la Commune de St Jean de Sixt, pour un montant total de 133.500 €.

**Approbation du rapport de la C.L.E.C.T (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la CCVT :**

- Le rapport définitif de la CLECT est approuvé à l'unanimité.

**Signature d'un compromis de vente et sa réitération :**

- Dans le cadre de l'aménagement du centre bourg, les termes du compromis de vente avec la société TERACTION, concernant un terrain à bâtir d'une superficie globale de 7170 m<sup>2</sup> sont acceptés.

**Dissolution du Syndicat Intercommunal des Eaux Le Gd-Bornand/St Jean de Sixt :**

- La dissolution du Syndicat est approuvée à l'unanimité, au plus tard pour le 31 décembre 2017 entraînant de fait une compensation financière par la Commune du Gd-Bornand au titre des immobilisations conservées.

**Questions diverses :**

Les Elfes

- ♦ Réflexion sur le type d'activités proposées dans le cadre d'une éventuelle acquisition inter communale du site des Elfes.

Bulletin municipal

- ♦ Le conseil finalise les articles à paraître dans le prochain Bulletin Communal.

Luge 4 saisons

- ♦ Réflexion sur le site du Crêt suite à la visite à la « Sambuy » de leur installation de luge.

Crédits extra scolaires

- ♦ La Commune ayant pris en charge les sorties extra scolaires 2016/2017 (espace aquatique, ski de fond, ski de piste ) il est décidé la reconduction pour 2017/2018 de cette prise en charge.

Fil neige

- ♦ Un point est fait actuellement sur les candidatures, en vue de l'ouverture du fil neige pour la saison d'hiver 2017/2018.

A 22 h 25, l'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance.

La prochaine séance du conseil municipal, se tiendra le **jeudi 14 décembre 2017 à 20h30.**

Le Maire,  
Pierre RECOUR.